ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

AMENDEMENT

N º AC397

présenté par
M. Masséglia

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 82, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.